

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 octobre 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 octobre 2024	15 octobre 2024
14	6	6 + 2		

Délibération 2024_10_09 : Avis du conseil sur l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale de la société SEDE Environnement

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 22 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sans quorum, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Jean-Yves BOUCARD, Gwenaëlle DENIS.

Membres absents non représentés : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Martine LLEU, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE,

Membres absents représentés : Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN), Jean François MALTERRE (donne pouvoir à Gwenaëlle DENIS).

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUCARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire, rapporteur, indique que par courrier du Préfet de la Charente-Maritime, reçu en mairie le 24 septembre 2024, le Conseil municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la modification des conditions du site de compostage Val d'Aunis sur la commune de Chambon – SEDE- Enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Emet un avis favorable** sur la demande d'autorisation environnementale relative à la modification des conditions du site de compostage Val d'Aunis sur la commune de Chambon – SEDE- Enquête publique
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 22 octobre 2024
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX